

POURQUOI UN PROGRAMME DE DONS PLANIFIÉS?

L'Église catholique a été là pour vous et votre famille lors des moments les plus importants de vos vies. Vous voulez appuyer les catholiques de demain alors qu'ils entreprennent leur parcours de foi.

Votre soutien au Programme de dons planifiés vous garantit que les œuvres de l'Archidiocèse et de ses paroisses se poursuivent et grandissent tant pour les besoins d'aujourd'hui que pour ceux de nos enfants et petits-enfants.

POURQUOI UNE RENTE DE DON DE CHARITÉ?

AVANTAGES POUR VOUS :

- 1) Un revenu annuel accru.
- 2) Même rente viagère chaque année.
- 3) Revenu à vie avec l'option d'une période garantie.
- 4) Impôt sur le revenu inférieur sur la rente viagère.
- 5) Remplacement possible du capital par une assurance vie.
- 6) Reçu de charité pour le don initial.
- 7) Reçu de charité pour les primes d'assurance lorsque l'Église est propriétaire et bénéficiaire de la police.

AVANTAGES POUR L'ÉGLISE :

- 1) Elle peut recevoir une partie du capital initial avec l'option de rente viagère.
- 2) Elle peut être bénéficiaire de toute période garantie restante dans le cas où le(s) rentier(s), vous-même ou vous et votre conjoint (e) mourez avant le terme de la période garantie.
- 3) L'Église pourrait bénéficier seule ou conjointement de l'assurance vie achetée.

Avant de faire un don, nous recommandons aux donateurs de s'informer auprès d'un professionnel indépendant à propos des conséquences financières, fiscales et légales de leur don.



Pour de plus amples renseignements sur la façon de faire un don à votre Église, veuillez consulter www.CatholiqueOttawa.ca à la section Dons planifiés, ou encore

À la paroisse :

- votre curé, ou
- le coordonnateur du Programme des dons planifiés de la paroisse

À l'Archidiocèse :

Bureau du développement
Tél. : 613-738-5025, poste 235



MAI 2009



Comment pouvez-vous aider votre Église et conserver un revenu à vie?



LA RENTE DE DON DE CHARITÉ

UN PROGRAMME DE DONS PLANIFIÉS POUR LES CATHOLIQUES

*...en appréciation pour le don de la foi
...un don pour l'avenir de la foi*

UN REVENU À VIE

En cette période d'économie incertaine, on cherche, dans bien des cas, à recevoir un revenu à vie tout en payant le moins d'impôts possible. L'option d'une rente viagère peut être celle qui vous offre ce que vous cherchez en plus de soutenir votre Église.

Plusieurs firmes proposent aux individus cette méthode par laquelle un revenu à vie est fourni avec un coût d'impôt annuel bas. Cette option permet à une personne d'acheter une rente viagère par un montant initial. Le fournisseur de rente viagère, habituellement une compagnie d'assurance, paiera au rentier ou à la rentière, un montant annuel (peut être versé deux fois l'an ou même à chaque mois) pour la vie.

Bien qu'ils soient moindres, vous pouvez également choisir de recevoir les paiements annuels pour votre vie et celle de votre conjoint (e). Dans ce cas, la rente viagère sera reçue jusqu'au décès du dernier survivant.

IMPÔTS SUR LE REVENU RÉDUITS

Une partie seulement des versements de la rente viagère serait soumise à l'impôt sur le revenu. La raison de cette réduction d'impôt sur le revenu personnel est qu'une partie des versements de la rente que vous recevez est un remboursement de vos propres fonds utilisés pour acheter la rente viagère.

Une période garantie peut aussi être fixée par laquelle la rente viagère serait payée pendant cette période, même si vous ou votre conjoint (e) décédez.

Si les rentiers veulent préserver tout ou une partie de leur capital utilisé pour acheter une rente viagère, soit pour leurs bénéficiaires ou pour des œuvres de charité, ils peuvent, à condition qu'ils soient assurables, acheter une assurance vie et payer les primes avec une partie des versements de la rente viagère reçue. Dans la plupart des cas, il en résulte un revenu net plus élevé, après impôt et primes d'assurance, que s'ils avaient simplement gagné un revenu sur leur capital investi et payé l'impôt sur le revenu.

REVENUS ACCRUS

IMPÔTS RÉDUITS

CONTRIBUTION À L'ÉGLISE

EXEMPLE

Il faudrait plusieurs exemples pour illustrer ce qui précède et les diverses options offertes. L'exemple qui suit compare un homme non-fumeur de 70 ans qui investit 100 000 \$ à 4 % d'intérêt avec le même individu qui achète une rente viagère de 80 000 \$ et que l'Église reçoit 20 000 \$. L'individu, qui se trouve dans la fourchette d'impôt annuel de 35 %, est assurable et il achète une police d'assurance vie de 80 000 \$ dont l'Église est propriétaire et bénéficiaire.

- Là où l'individu investit 100 000 \$ à 4 % d'intérêt, le revenu annuel net après impôt serait de 2 640 \$.
- Par ailleurs, si l'individu achète la rente viagère, le revenu annuel net après impôt serait de 5 213 \$ *, même après le paiement des primes de l'assurance vie. En plus du rendement plus élevé, l'individu recevrait un crédit d'impôt sur le revenu d'environ 8 400 \$ pour le don de 20 000 \$.

* Prière de noter que le revenu de 5 213 \$ mentionné plus haut pourrait être modifié selon le cours du marché de la rente viagère, les primes d'assurance vie et si la rente viagère comprend des clauses de période garantie ou de dernier survivant.

